



VELOBUS : ASTUCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT

Quelle place pour l'accompagnateur dans le groupe ?

Si vous êtes seul

Placez-vous à l'arrière du groupe, en couverture. Vous aurez ainsi la meilleure vue sur toute la colonne et vous pourrez facilement faire entendre vos consignes.

Ceci suppose que le groupe ne soit pas trop nombreux (6-8 enfants max), qu'il reste bien compact, que tous connaissent le parcours et aient bien assimilé les consignes de départ.

Si vous êtes deux

Un accompagnateur prend la tête, l'autre, muni d'un sifflet, la queue du groupe.

En règle générale, nous recommandons la **conduite à deux de front** (autorisée par le code depuis 1990). Elle oblige les véhicules motorisés à se déporter vers la gauche en respectant ainsi la place des cyclistes sur la chaussée. Elle assure aussi une plus grande visibilité aux cyclistes.

Quelles consignes donner aux élèves avant le départ ?

A vous d'indiquer aux élèves par des gestes et consignes orales les endroits où ils roulent à deux de front et ceux où ils roulent en file indienne. Ils doivent faire passer les messages jusqu'en bout de file.

Lors des premiers trajets, vous leur donnerez quelques consignes qu'ils auront vite fait d'assimiler, telles que :

- ▶ mettre en pratique les règles du code de la route (notamment la priorité de droite) et les principes d'une conduite préventive,
- ▶ garder sa place au sein du groupe (autrement dit, ne pas dépasser), rouler groupé (pour éviter qu'un véhicule motorisé ne vienne s'insérer dans le groupe),
- ▶ garder ses distances par rapport au camarade roulant devant ou à côté et par rapport aux véhicules en stationnement (1 mètre),

...en plus de quelques consignes plus spécifiques

- ▶ au carrefour, ne pas suivre aveuglément le reste du groupe au risque de brûler un feu rouge (si une partie du groupe est passée, elle attend le reste de l'autre côté du carrefour ou un peu plus loin par sécurité)
- ▶ ne pas obstruer la voie publique lors d'un arrêt (par exemple à l'approche d'un carrefour, sur un passage pour piétons)
- ▶ lors d'une montée, si l'on doit mettre le pied à terre, emprunter le trottoir, comme un piéton

- ▶ si l'on doit s'arrêter, lever le bras ou crier "je m'arrête" pour en informer le groupe.

Quel matériel pour rouler ensemble en sécurité ?

Les vélos de tous les participants doivent être en parfait état et régulièrement révisés. Une fiche de contrôle technique des vélos se trouve dans le carnet des participants. Nous attirons ici l'attention sur quelques points sensibles pour la sécurité du convoi, particulièrement en hiver.

L'éclairage : les feux fonctionnant sur dynamo n'éclairent pas toujours suffisamment, freinent la progression à cause de la friction de la dynamo contre le pneu et demandent plus d'entretien (rupture ou détachement des fils) ; ceux fonctionnant sur piles sont plus efficaces, mais plus chers et moins respectueux de l'environnement...

L'écarteur : installé à l'arrière gauche du vélo, visible la nuit et efficace pour inciter les automobilistes à garder leurs distances lors d'un dépassement

Le fanion : renforce la visibilité des jeunes cyclistes

Les chasubles fluos et réfléchissantes : renforcent grandement la visibilité de tous les cyclistes

Le casque : pas obligatoire, mais vivement recommandé, surtout chez les enfants

Que faire en cas de retard ou d'empêchement ?

Ces cas sont envisagés dans les contrats

Côté élève

En cas de retard, et si le rendez-vous n'est pas le domicile de l'enfant, le groupe n'attend pas l'enfant.

En cas d'empêchement, il est demandé aux parents d'avertir l'accompagnateur si possible la veille, en tout cas au plus tard le jour même à 7 h 30.

Côté accompagnateur

L'accompagnateur s'engage à « prendre son service » à l'heure convenue.

Que faire en cas d'accident sur la route ?

- ▶ ne pas paniquer, garder son calme
- ▶ évaluer la gravité des lésions corporelles et des dégâts matériels et prendre les décisions qui s'imposent, comme appeler le 112, ou soigner, se reposer un peu, réparer et repartir
- ▶ si possible, en cas d'évacuation en ambulance, faire accompagner l'enfant accidenté par un adulte ou un autre enfant. Trouver une solution pratique pour les vélos abandonnés (comme les cadenasser)
- ▶ s'il y a plusieurs parties en cause, faire un constat amiable d'accident (dégâts matériels) ou appeler la police au 101 (lésions corporelles).
- à l'arrivée à l'école, expliquer la situation au chef d'établissement, qui remplira une déclaration d'accident scolaire à l'attention de l'assurance de l'école